



À propos de l'Évaluation des compétences des adultes

L'Évaluation des compétences des adultes, lancée dans le cadre du Programme de l'OCDE pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC), évalue les compétences des adultes âgés de 16 à 65 ans en littératie, en numératie et en résolution de problèmes dans des environnements à forte composante technologique. Ces compétences clés en traitement de l'information sont pertinentes pour les adultes dans de nombreux contextes sociaux et professionnels, et nécessaires à leur pleine intégration et participation au marché du travail, à l'éducation, à la formation et à la vie sociale et civique.

L'Évaluation des compétences des adultes collecte également un certain nombre d'informations contextuelles sur les répondants, notamment sur leur participation à des activités faisant appel aux compétences évaluées dans les trois domaines, comme la fréquence à laquelle ils lisent différents types de supports ou ils utilisent différents types de technologies de l'information et de la communication (TIC). L'évaluation comporte également des questions sur l'utilisation de différentes compétences génériques dans le cadre professionnel, comme la collaboration avec autrui ou l'organisation de son temps. Il a également été demandé aux répondants si leurs compétences et leurs qualifications correspondent aux exigences de leur fonction professionnelle et s'ils disposent d'autonomie dans le cadre de cette activité.

La première édition de l'évaluation a été administrée en 2011-12 dans 24 pays et entités infranationales : 22 pays ou régions de l'OCDE – l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique (Flandre), le Canada, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni (Angleterre/Irlande du Nord) et la Suède – et deux pays partenaires – Chypre* et la Fédération de Russie**. Environ 166 000 adultes ont participé à cette première édition. Des pays supplémentaires rejoindront les rangs des participants durant les prochaines années.

L'évaluation s'est déroulée sous la surveillance d'enquêteurs spécialement formés, dans la plupart des cas au domicile du répondant. Le questionnaire de base est administré en premier par l'enquêteur sous la forme d'un entretien individuel assisté par ordinateur. Le temps nécessaire pour le compléter est compris entre 30 et 45 minutes. L'évaluation des compétences par domaine est administrée sur un ordinateur portable ou sur papier, en fonction des compétences informatiques du répondant. En moyenne, les répondants ont pris 50 minutes pour compléter l'évaluation cognitive, bien qu'aucune limite de temps n'ait été fixée. Afin de réduire le temps nécessaire à l'évaluation, les répondants ne sont évalués que dans un ou deux domaines, et non dans les trois. Les répondants présentant de très faibles compétences en littératie se voient quant à eux administrer un test sur leurs compétences de base en « composantes de lecture ».

Deux composantes de l'évaluation étaient facultatives : l'évaluation de la résolution de problèmes dans des environnements à forte composante technologique et l'évaluation des composantes de lecture ; lors de la première édition, plusieurs pays n'ont pas souhaité participer à ces options facultatives (à savoir Chypre*, l'Espagne, la France et l'Italie). La langue de l'évaluation correspond à la langue officielle ou aux langues officielles de chaque pays participant, et dans certains

pays, l'évaluation a également été réalisée dans des langues minoritaires ou régionales parlées par un grand nombre d'habitants. La taille des échantillons dépend du nombre de domaines cognitifs évalués, du nombre de langues dans lesquelles l'évaluation a été administrée et de la décision de certains pays d'augmenter la taille des échantillons afin d'obtenir des estimations plus fiables des compétences des résidents d'une région géographique particulière et/ou de certains sous-groupes de population. Dans la première édition de l'évaluation, la taille des échantillons variait de 4 500 personnes environ à 27 300 personnes environ.

Durant le processus de codage de l'évaluation, un degré de difficulté (sous forme de score) est attribué à chaque tâche, sur la base du pourcentage de répondants qui parviennent à la mener à bien. Ces scores sont présentés sur une échelle de 500 points. Les répondants sont situés sur la même échelle de 500 points, à l'aide des informations sur le nombre et la difficulté des questions auxquelles ils ont répondu correctement. Un individu ayant obtenu un score donné sur l'échelle de compétence a 67 % de chances de réussir les items de test correspondant à ce point de l'échelle. Il aura également moins de chances de réussir des items plus difficiles et aura davantage de chances de réussir des items plus faciles. Afin de faciliter l'interprétation des résultats, les échelles ont été divisées en quatre niveaux de compétences (niveaux 1 à 3 et niveau inférieur au niveau 1) en résolution de problèmes dans des environnements à forte composante technologique. Trois catégories supplémentaires viennent s'ajouter à ces quatre niveaux de compétences (aucune expérience en informatique, a échoué au test de base en informatique et n'a pas souhaité passer l'évaluation informatisée) pour les adultes n'ayant pas pu faire preuve de leurs compétences dans ce domaine en raison de leur absence de compétences de base suffisantes en informatique pour répondre à l'évaluation.

* Remarques concernant Chypre

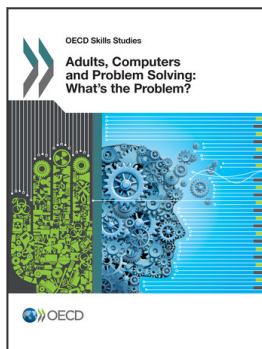
Note de la Turquie : les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne : la République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

** Remarque concernant la Fédération de Russie

Les données de la Fédération de Russie sont préliminaires et peuvent être amenées à changer. Il convient de porter à l'attention des lecteurs que l'échantillon de la Fédération de Russie n'inclut pas la population de la municipalité de Moscou. Les données publiées dans le présent rapport ne sont donc pas représentatives de l'ensemble de la population âgée de 16 à 65 ans résidant en Fédération de Russie, mais de la population de la Fédération de Russie, à l'exclusion de la population de la municipalité de Moscou.

Des informations plus détaillées concernant les données de la Fédération de Russie ainsi que celles d'autres pays sont disponibles dans le rapport technique de l'Évaluation des compétences des adultes (*Technical Report of the Survey of Adult Skills* [OCDE, 2014]).



Extrait de :

Adults, Computers and Problem Solving What's the Problem?

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264236844-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2016), « À propos de l'Évaluation des compétences des adultes », dans *Adults, Computers and Problem Solving : What's the Problem?*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264251069-3-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.